

Mot du ministre



Lawrence
Cannon

À titre de nouveau ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, je suis ravi que le gouvernement du Québec m'ait invité à vous adresser quelques mots par l'entremise du bulletin d'information *Jonction 30*. Depuis son élection en janvier 2006, notre gouvernement entretient d'excellentes relations avec le Québec et ce, sur plusieurs enjeux économiques, politiques et culturels.

Le 2 mai 2006, notre ministre des Finances, Jim Flaherty, a présenté un budget fédéral équilibré axé sur les priorités des Canadiens et des Canadiennes. Dans ce budget, des investissements importants ont été annoncés pour les infrastructures routières. Au cours des quatre prochaines années, notre gouvernement investira 16,5 milliards de dollars dans de nouvelles initiatives pour améliorer les infrastructures et les systèmes de transport au pays.

Parlant d'investissement, je suis extrêmement fier que le nouveau gouvernement du Canada soit un partenaire du gouvernement du Québec pour le parachèvement de la partie Ouest de l'autoroute 30 entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion. Le gouvernement du Canada est conscient des nombreux avantages qui découleront

de cet important projet de contournement de l'île de Montréal pour le Québec. C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés à financer une partie du projet dans le cadre du *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*.

Le parachèvement de l'autoroute 30 permettra notamment d'améliorer la fluidité de la circulation sur les axes routiers de la grande région de Montréal, par exemple sur le boulevard Métropolitain, mais il offrira également aux automobilistes et aux camionneurs un réseau autoroutier des plus performants. En plus de favoriser l'accès aux marchés de l'Ontario, des Maritimes et des États-Unis, il contribuera au développement économique régional de la Montérégie et accroîtra la sécurité routière, l'une des priorités de mon ministère.

Le gouvernement du Canada est fier de collaborer avec le gouvernement du Québec à la réalisation de cette partie du projet qui se fera en partenariat avec le secteur privé.

Ensemble, continuons à bâtir un réseau de transport qui est reconnu mondialement comme étant sûr et sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement.

Lawrence Cannon
Le ministre des Transports,
de l'Infrastructure et des Collectivités

Les structures de l'A-30 sanctionnées par la gouverneure générale

En 2005, le Parlement canadien a adopté une loi permettant que des ponts soient érigés au-dessus du fleuve Saint-Laurent et du canal de Beauharnois, la *Loi sur les ponts nécessaires au parachèvement de l'autoroute 30*. (suite au verso)



Le pont au-dessus du canal de Beauharnois a maintenant la sanction de la gouverneure générale.

Les structures de l'A-30 sanctionnées par la gouverneure générale (suite)

Plusieurs études ont été effectuées afin que les emplacements projetés des ponts et des ouvrages connexes ainsi que les plans et devis pour ces constructions soient conformes aux exigences de la *Loi sur les ponts nécessaires au parachèvement de l'autoroute 30*.

Le 14 décembre dernier, à la suite de la recommandation du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Lawrence Cannon, la gouverneure générale adoptait en conseil un « Ordre en Conseil » autorisant spécifiquement la localisation et les gabarits des deux ponts majeurs comme la loi l'exige.

Rappelons que le premier pont majeur à bâtir se situe au-dessus du fleuve Saint-Laurent, entre la municipalité des Cèdres et la ville de Salaberry-de-Valleyfield (secteur Saint-Timothée) tandis que l'autre se trouve au-dessus du canal de Beauharnois, plus particulièrement entre la ville de Salaberry-de-Valleyfield (secteur Saint-Timothée) et la ville de Beauharnois.

La réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 poursuit donc sur sa lancée!

Les candidatures pour l'appel de qualification sont déposées!

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) et l'Agence des partenariats public-privé du Québec (PPPQ) ont annoncé, en janvier dernier, les candidatures qui ont été déposées dans le cadre de l'appel de qualification pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement de l'autoroute 30 en partenariat public-privé. Cet appel avait été lancé le 8 novembre 2006 pour trouver, ultimement, le candidat qui présente la proposition la plus avantageuse et la plus intéressante pour le gouvernement et la collectivité.

Cette importante étape du processus de sélection a permis d'identifier les

partenaires privés potentiels pour la réalisation de la partie Ouest de l'autoroute 30 dans la région métropolitaine. L'appel de qualification a été fait tant auprès d'entreprises nationales qu'internationales. Ce dernier permettra de retenir un maximum de trois candidats qualifiés invités à participer à la prochaine étape, soit l'appel de propositions. Ces candidats seront choisis en fonction de critères rigoureux liés à leurs capacités technique et financière de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter, d'entretenir et de réhabiliter l'infrastructure en tenant compte des exigences gouvernementales. Les entreprises intéressées avaient jusqu'au 17 janvier 2007 pour déposer leur candidature.

Voici les candidats qui ont déposé leur candidature pour l'appel de qualification :

Consortium Autoroutes du Québec (CAQ) composé de :

- Cintra Concesiones de Infraestructuras de Transporte
- RBC Marchés des Capitaux
- Ferrovial-Agroman
- Simard-Beaudry
- Teknika HBA
- Michel Virlogeux

Infras-Québec A-30 composé de :

- Macquarie Bank Ltd.
- Construction Kiewit Cie
- Parsons Overseas Company of Canada Ltd.
- Genivar
- Miller Paving Ltd.

Nouvelle Autoroute 30 composé de :

- Acciona S.A.
- Iridium Concesiones de Infraestructuras S.A.
- Groupe Axor Inc.
- Acciona Infraestructuras S.A.
- Dragados S.A.
- SICE
- Arup Canada Inc.

SNC-Lavalin composé de :

- SNC-Lavalin
- Pomerleau
- EBC
- Rizzani de Eccher
- Buckland & Taylor
- Tecsalt
- Dexia
- Mainroad

Chaque candidature est présentement en processus d'évaluation. L'annonce des candidats retenus pour poursuivre le processus aura lieu le 16 février.

Les candidats qualifiés au terme de l'appel de qualification seront admissibles à présenter une proposition détaillée pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 en partenariat public-privé. Cet appel de propositions sera lancé au printemps 2007.

C'est à suivre!

Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30
Bureau 13.10
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-0234
Télocopieur : 514 864-2155

Courriel : bureaudeprojeta30@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.autoroute30.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1715-748X